

DEMANDE DE PERMIS POUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est donné conformément à l'article 35 du règlement n° URB-408 relatif à la démolition d'immeubles, qu'une demande de certificat de démolition a été déposée à la Ville pour l'immeuble suivant :

- Adresse de l'immeuble concerné – 59-59 A, chemin Rivière-Delisle Nord (lot : 2 380 128)

L'objet de la demande se résume comme suit:

- Autoriser la démolition d'un immeuble résidentiel de 2 logements (duplex).

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville, soit Madame Chantal Paquette à l'adresse courriel : greffe@coteau-du-lac.com

Le comité de démolition statuera sur la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au **59-59 A, chemin Rivière-Delisle Nord** à sa séance publique du **28 juillet 2026 à 16 h**, à l'hôtel de ville situé au 342 chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac. Tout intéressé peut se faire entendre par le comité relativement à cette demande à ladite séance.

DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, ce 14 juillet 2026.



Chantal Paquette, OMA
Greffière et responsable de l'accès à l'information
et protection des renseignements personnels